



**Les Victimes
des pesticides**

**se mobilisent
et gagnent !**



SOMMAIRE

Les Pesticides et leurs impacts	3
La consommation de produits : une évolution en trompe l'œil.....	4
Guy : « Je ne peux pas parler des pesticides autour de moi »	5
Nicolas : cinq années au contact des pesticides invisibles.....	6
Alexandre : « J'ai traité dix ans sans protection »	7
La procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle.....	8
Après son cancer, Noël dit adieu aux pesticides	9
Les principales maladies liées aux pesticides dans le régime agricole ...	10
Jean Michel ne construira pas les ruches dont il rêvait	11
Le nouveau fonds d'indemnisation des victimes.....	12
Odette, exposée pendant 50 ans aux produits phytosanitaires	13
Le parcours du combattant vers la reconnaissance en maladie professionnelle .	14
Colette dans le dédale du monde médical	15
Bernard : Ce jour-là, toute ma vie a défilé dans ma tête	16
Le silence de la MSA, un obstacle de taille.....	17
Denis : La vie avant et après la maladie	18
Philippe, paysagiste, le pulvérisateur sur le dos pendant plus de 30 ans	19
Pesticides : son mari, agriculteur, est mort d'un cancer, Karine témoigne	20
Reconnu victime des pesticides, Jean-Claude, technicien agricole témoigne	21
L'affaire Triskalia : des victoires chèrement acquises.... et d'autres à venir	22
Hors du secteur agroalimentaire et hors pesticides : des victimes aussi.....	23
Pascal : "Je ne me souviens plus ce que c'est d'être bien, sans avoir mal".....	23
Marie-Pierre, l'ancienne infirmière, est décédée après un long combat.....	24
Francis dans une collectivité avant le zéro phyto.....	25
On ne s'en sort pas seul – comment et par qui se faire accompagner ?.....	26

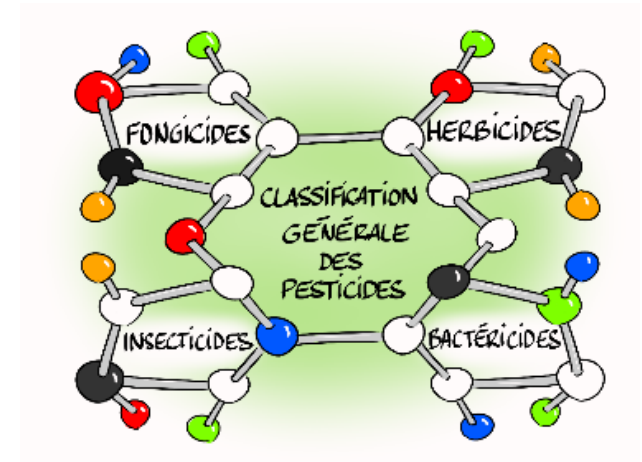
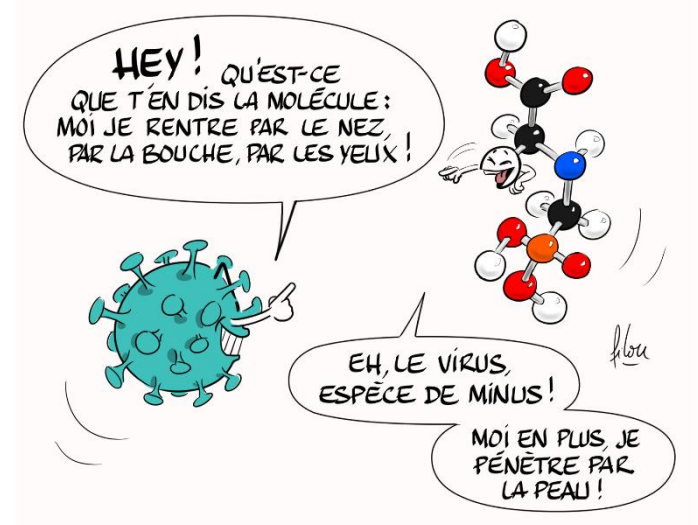
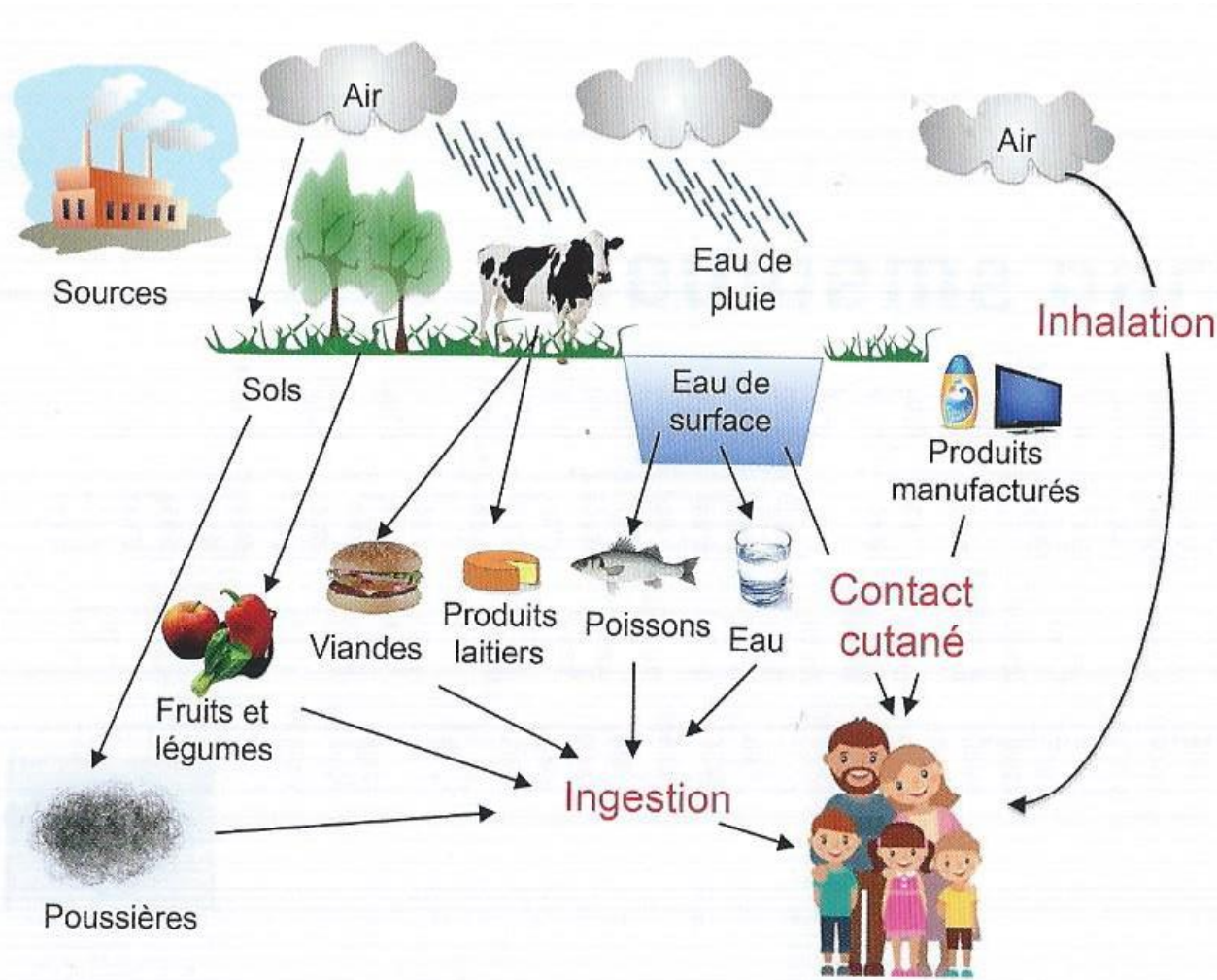
Les victimes sont la preuve la plus accablante que les pesticides sont dangereux. Leur témoignage montre qu'aucun argument n'a de force en face de vies brisées.

Devant les désastres provoqués sur les malades, leurs familles, l'environnement, tout le monde est concerné.

On ne peut rester sans réagir. On ne peut rester isolé.



Les pesticides et leurs impacts



La fin des pesticides : un combat de société

15 ans et pas de résultat

En fin 2007, le Grenelle de l'environnement fixait des objectifs exigeants pour restaurer la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique. La réduction de 50 % des pesticides était annoncée sur 10 ans, accompagnée d'une enveloppe de 371 M€/an pour le seul plan *Écophyto*.

En janvier 2020, le ministère de l'agriculture fait le bilan : la quantité de substances actives (QSA), avec 85 876 tonnes, a progressé de 21%. La glyphosate culmine en tête des ventes de pesticides.

Dans la même période, le nombre d'exploitations agricoles, toutes régions confondues, a diminué d'1/3. La Bretagne n'échappe pas à la règle. Grâce à l'usage de matériel *High tech* subventionné, une restructuration des fermes se produit. Plus l'exploitation grandit, plus la consommation de glyphosate augmente par hectare.

De promesses en renoncements

En juillet 2015, le glyphosate est reconnu comme cancérigène probable. En 2018, tout en refusant de légiférer, le Président Macron annonce son interdiction pour 2021. En janvier 2019, sous la pression de la FNSEA (Fédération nationale des exploitants agricoles), il considère que cet objectif n'est pas atteignable.

Dans la même logique, les néonicotinoïdes, interdits en 2018 par la volonté de certains parlementaires (dont Joël Labbé sénateur du Morbihan), les ministres de l'agriculture et de l'environnement cèdent au lobby

betteravier et permettent la réintroduction à titre dérogatoire de ce pesticide tueur d'abeilles en 2020.

Et puis, en fin 2019 et au printemps 2020, interviennent de nouveaux reculs sur les distances d'épandages des pesticides.

Une autre agriculture

À l'automne 2020, une délégation du Collectif est auditionnée par le Conseil régional de Bretagne. Avec force, nous dénonçons la gabegie qui consiste à repousser la suppression des pesticides en Bretagne. C'est l'échéance de 2040 qui est inscrite dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Alors que nous demandons l'arrêt des pesticides avant 2025.

Pour y arriver, il faut mobiliser tous les acteurs : recherche, vulgarisation des techniques alternatives dans les fermes expérimentales des chambres d'agriculture et des lycées agricoles. Il faut poser des conditions pour l'attribution des aides à l'agriculture. Et surtout : mettre fin à l'agrandissement des fermes et favoriser l'installation de jeunes sur des fermes paysannes.

Un nouveau contrat entre agriculture et société

Le combat contre l'utilisation des pesticides n'est pas un combat de riches bobos contre le monde paysan. Les principales victimes, ce sont d'abord les utilisateurs et les riverains. Du fait de la détérioration

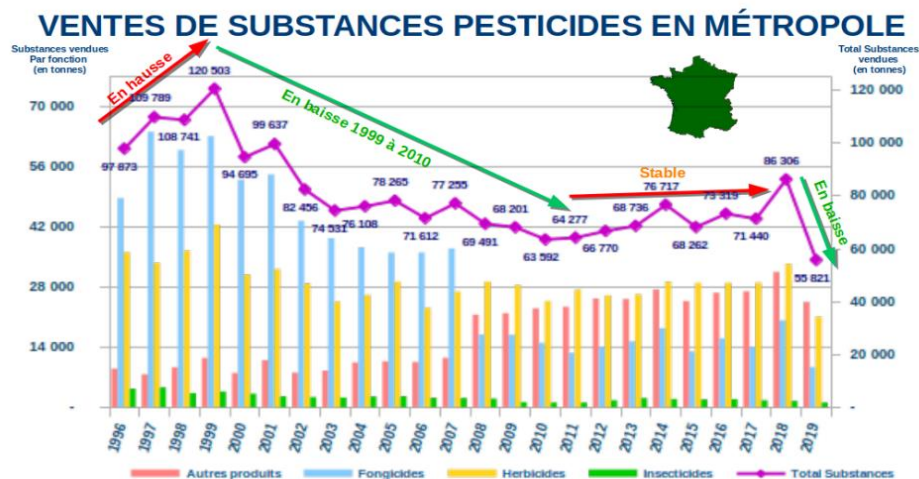


de la biodiversité, chacun se trouve menacé. N'oublions pas qu'en 30 ans, 80% des insectes ont disparu en Europe !

Les adhérents du Collectif de soutien aux victimes des pesticides ont la chance d'être divers et complémentaires. Depuis la fin 2019, nous avons organisé des réunions dans les territoires bretons pour confronter nos analyses sur les politiques agricoles. Nous sommes convaincus qu'un nouveau contrat entre agriculture et société est possible, à condition d'intégrer dans la réflexion aussi bien les fonctions marchandes que non marchandes de l'agriculture.

La consommation de pesticides : une évolution en trompe l'œil

Tonnages stabilisés...

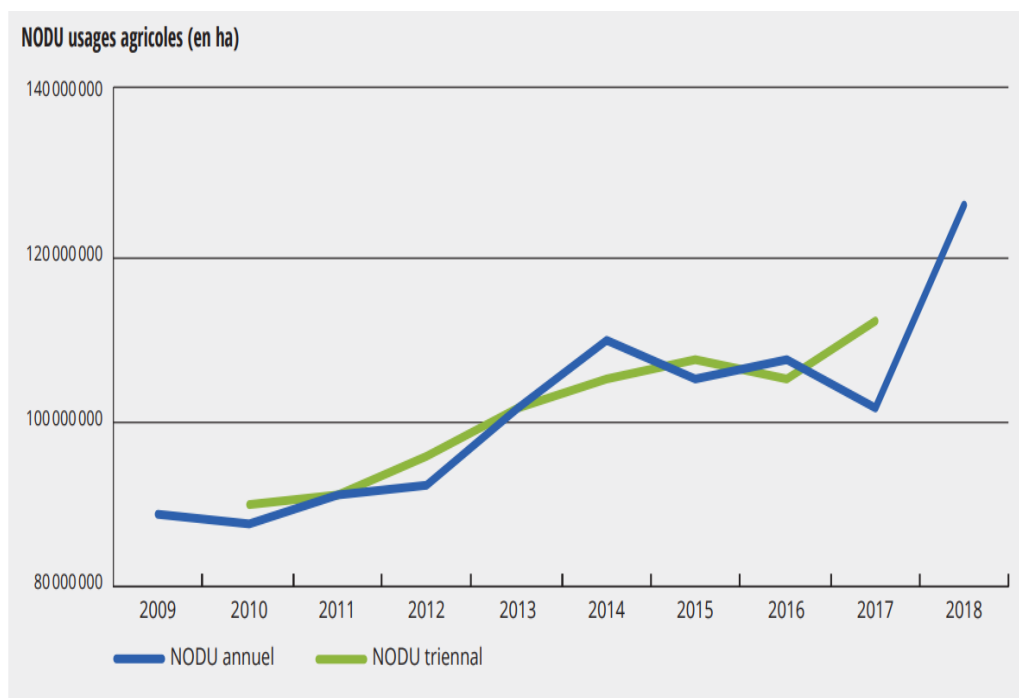


(source : BigData)

... mais concentrations augmentées :

Dans le cadre du plan Ecophyto, une unité de mesure a été élaborée « avec l'ensemble des parties prenantes » : le **Nodu (nombre de doses unités)**. Selon le ministère de l'Agriculture, cette unité de mesure **permet notamment de « prendre en compte les concentrations** auxquelles sont appliqués les produits » et donc de « corriger l'importance relative des substances les unes par rapport aux autres ».

Entre 2009 et 2019, la quantité de substances actives vendues a bien diminué, d'après des données publiées par le ministère de l'Agriculture en février 2021. Selon cet indicateur (NODU), l'usage des pesticides a augmenté de 25 % entre 2009 et 2017, comme le rapporte une note gouvernementale de janvier 2020.



Guy : « Je ne peux pas parler des pesticides autour de moi »

En 1992, Guy reprend la ferme de ses parents. Avec son associé et une salariée, ils s'occupent de 200 ha, 120 vaches et 2 poulaillers. Ils ont investi dans 2 robots de traite et font souvent appel à la CUMA.

Jeune, Guy portait un simple short lorsqu'il utilisait le pulvérisateur (*Atrazine, Lindane, Decis*), pas de cabine, pas de gants. Il se souvient d'une violente diarrhée après un traitement sur les choux. Début 2011, lors d'une formation Certiphyto, un technicien lui dit : « *protège-toi !* » « *Ça m'a mis la puce à l'oreille* » dira Guy.

Désormais, il sous-traite la pulvérisation et limite l'utilisation des produits : « *On n'est plus à outrance comme avant. Mais je ne me vois pas aller en bio* ». Il pense que « *c'est comme pour l'amiante, il y a des gens qui ne seront jamais malades. Et il y a des gens plus fragiles qui attrapent la maladie* ».

Début 2011, Guy a maigri de 4-5 kg mais ne se sent pas fatigué. Une petite boule apparaît au niveau du cou au-dessous de l'oreille gauche. Guy n'y prête pas attention. Puis, de nouveaux ganglions apparaissent au niveau du cou sous l'oreille droite. L'analyse de sang décèle un problème de plaquettes. Après une échographie des cervicales, le médecin l'informe qu'il a probablement un lymphome. Il ne se sent pas malade mais ressent une très grosse fatigue. Pour apaiser ses sueurs nocturnes, le médecin lui prescrit du Doliprane. Guy ne veut pas somatiser. Toutefois, il avoue : « *Ça commençait à me travailler dans la tête* » Deux personnes de son âge se suicident. Au début, Guy se retient de parler à ses enfants.

La biopsie et le pet-scan révèlent beaucoup de ganglions. Le diagnostic : cancer de niveau 4, la moelle osseuse est atteinte. En arrêt de travail en juillet 2011, il subit une première chimiothérapie. S'en suivront une transfusion et 7 chimiothérapies jusqu'en novembre.

De juillet 2011 à mars 2012, Guy est en arrêt de travail. De violentes douleurs dans les jambes l'épuisent mais il aime donner un coup de main à la ferme. Un jour, un anesthésiste lui parle des effets des pesticides dans les rizières au Vietnam, Guy comprend l'allusion. « *Aujourd'hui, je suis sûr que mon cancer est dû aux pesticides mais ça, je ne peux pas le dire dans la commune, ils me diraient que ce n'est pas vrai. Encore moins à mon associé, il ne veut pas entendre parler de ça. A mon hématologue, j'ai posé la question du lien de ma maladie avec les pesticides : pour lui, c'est NON !* ».

Reconnu en maladie professionnelle en mars 2018, il a ensuite déclaré une pneumopathie interstitielle lymphoïde qui l'a beaucoup fatigué.



En 2020, le médecin conseil de la MSA ne lui a attribué qu'un taux d'IPP de 50% qu'il est en train de contester. Fatigué, le temps de la retraite anticipée est arrivé.

Nicolas : cinq années au contact des pesticides invisibles

De retour de vacances, Nicolas s'endormait sans cesse. Après un scanner, le médecin diagnostique un cancer au cerveau. Une biopsie au CHU de Rennes révèle un lymphome cérébral primitif. C'était en février 2009.



Titulaire d'un BTS agricole en 1993, Nicolas est intéressé par les productions végétales. Il manipule du *GaUCHO* pour la mise en sachets des semences, pulvérise des fongicides sur blé et pois, du *gramoxone* entre les parcelles, est exposé aux poussières toxiques des semoirs, compte les graines enrobées. Au total, ce sont cinq années d'exposition aux pesticides.

Pour traiter son lymphome, Nicolas accepte de participer à un protocole de recherche.

Malheureusement, la biopsie provoque un œdème, une semaine de coma et une opération d'urgence : sonde dans le crâne, ponction, drainage. Heureusement, la première chimio démarrée rapidement a un effet immédiat sur la réduction de la tumeur. A sa sortie de l'hôpital, Nicolas ne parle plus, il ne mange plus, il est paralysé d'un côté, mais il entend ! Suivent cinq chimiothérapies et une autogreffe de cellules souches avec deux mois en chambre stérile à l'hôpital. « *J'ai eu du temps pour réfléchir* ».

Pendant le coma, des staphylocoques dans les poumons retiennent Nicolas à l'hôpital avec un traitement antibiotique sévère. Dans ce service de pneumologie, Nicolas réapprend à marcher, à parler, à manger. Ensuite, retour en hématologie et nouvelles chimiothérapies.

Pendant l'aplasie de l'autogreffe, Nicolas souffre d'une infection des yeux et de vomissements. Après 6 mois à l'hôpital, Nicolas retrouve son domicile fin 2009. Il est en rémission. Au printemps 2010, il décide de retourner travailler à mi-temps, puis à temps plein. « *Sans doute n'aurais-je pas dû* ». Il est victime d'absences et d'une petite crise d'épilepsie. Il ne sait plus où est son jardin ! « *Je n'étais pas bien* ». S'en suivent une nouvelle ponction, des antidépresseurs, un suivi psychiatrique et le permis

de conduire bloqué.

En 2015, Nicolas n'a pas encore 45 ans. En invalidité catégorie 2, il travaille à 70% pour un salaire à 100%. Il n'a pas fait de demande de reconnaissance de maladie professionnelle : « *Je n'ai aucune preuve pour porter plainte* », « *Je n'en veux à personne* ». Pourtant le lymphome est inscrit, par décret du 5 juin 2015, au tableau des maladies professionnelles du régime agricole. Nicolas demande alors à la MSA (Mutualité Sociale Agricole) une reconnaissance en maladie professionnelle. S'il le veut, il sera accompagné, suivi, aidé par le Collectif de soutien des victimes des pesticides de l'ouest.

« *Déjà, enfant, j'aimais bien accompagner mon voisin agriculteur, assis sur le siège du tracteur. On ne devait pas respirer que du bon air lorsqu'il traitait ses 3 ha de blé* » !

Alexandre : « J'ai traité dix ans sans protection »

« J'ai été embauché en 1981 comme agent identificateur de bovins. Je devais tenir le registre d'étable (boucler les veaux, remettre les boucles perdues sur les bovins). En autonomie de septembre à Noël et pendant 10 ans, j'ai traité l'hypodermose bovine (ou « varron »).

J'utilisais le Tiguvon, un organophosphoré. On verse le produit dans un gobelet qu'on répand sur le dos du bovin. 20 minutes après, le produit a traversé le cuir, est entré dans le corps et a tué la larve avant sa migration. Au printemps, un shampoing avec Necrovar est réalisé sur le dos des bovins avec une brosse et des gants. Le produit était également vendu aux agriculteurs pour les bovins non traités ».

Vers 1985, le Tiguvon a été remplacé par Nevugon, autre organo-phosphoré, puis par l'Ivomec, molécule plus efficace. « Parfois ça coulait sur les mains ou sur le dos. Les produits étaient en permanence dans la voiture, les gants souillés étaient stockés, et on inhalait pendant les transvasements, ou pendant le casse-croûte dans le véhicule ! Les odeurs entraînaient de fréquents maux de tête. De 1990 à 1994, on a dératé dans les fermes, chez des particuliers avec Bromadiolone et Difenacoum, sans indication de protection, comme pour les produits sur les bovins ».

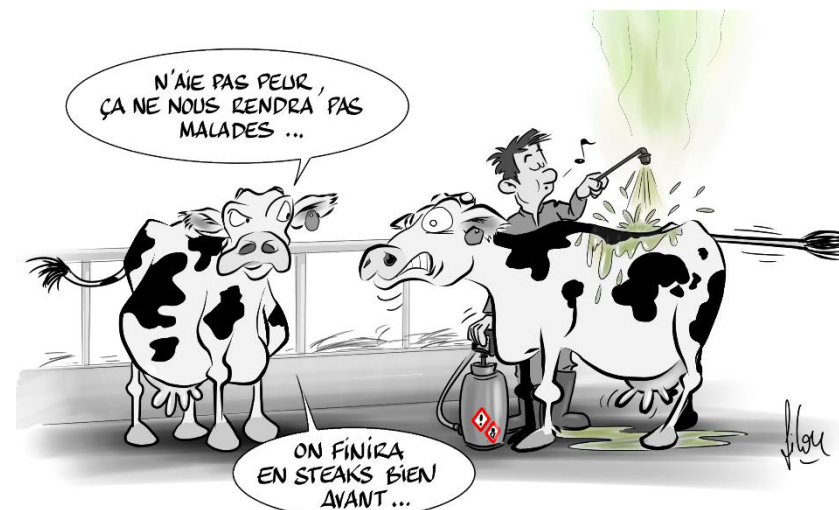
En mars 2012, après une grippe, Alexandre récupère difficilement. Il souffre de douleurs dans l'abdomen, ses urines sont de couleur marron, le blanc de ses yeux est devenu jaune. L'analyse révèle un taux inquiétant de bilirubine dans le sang. Le foie dysfonctionne. Conclusions du scanner et de l'IRM : « Pathologie sérieuse, tumeur au niveau du hile ». Alexandre maigrit, jaunit, a des démangeaisons. Il

est épuisé. Fin mars, on lui pose un drain. En avril, l'ablation du foie se complique en péritonite. 12 séances de chimiothérapie s'enchaîneront jusqu'à Noël 2012.

Lors d'un scanner de contrôle, un nodule au foie est découvert. Une septicémie touche alors Alexandre. En septembre 2013, Alexandre reprend le travail en mi-temps thérapeutique, puis à 60% et ensuite à 80%. Le médecin du travail lui conseille de déposer un dossier de reconnaissance en maladie professionnelle ; Alexandre n'a pas envie. A la maladie s'ajoutent les réprimandes de ses supérieurs : « Un salarié à 50 %, c'est un handicap pour l'entreprise ». En juin 2015, les résultats du scanner sont mauvais : encore 8 séances de chimio.

Au printemps 2016, Alexandre projette de reprendre son travail et rencontre le médecin du travail, lequel refuse la présence de sa femme, « secret médical oblige ». On lui dit que sa visite n'avait pas de raison d'être. Pourtant, en mai 2016, Alexandre effectue un nouveau scanner dont le résultat n'est pas bon, encore une fois. 10 nouvelles séances de chimio sont programmées...

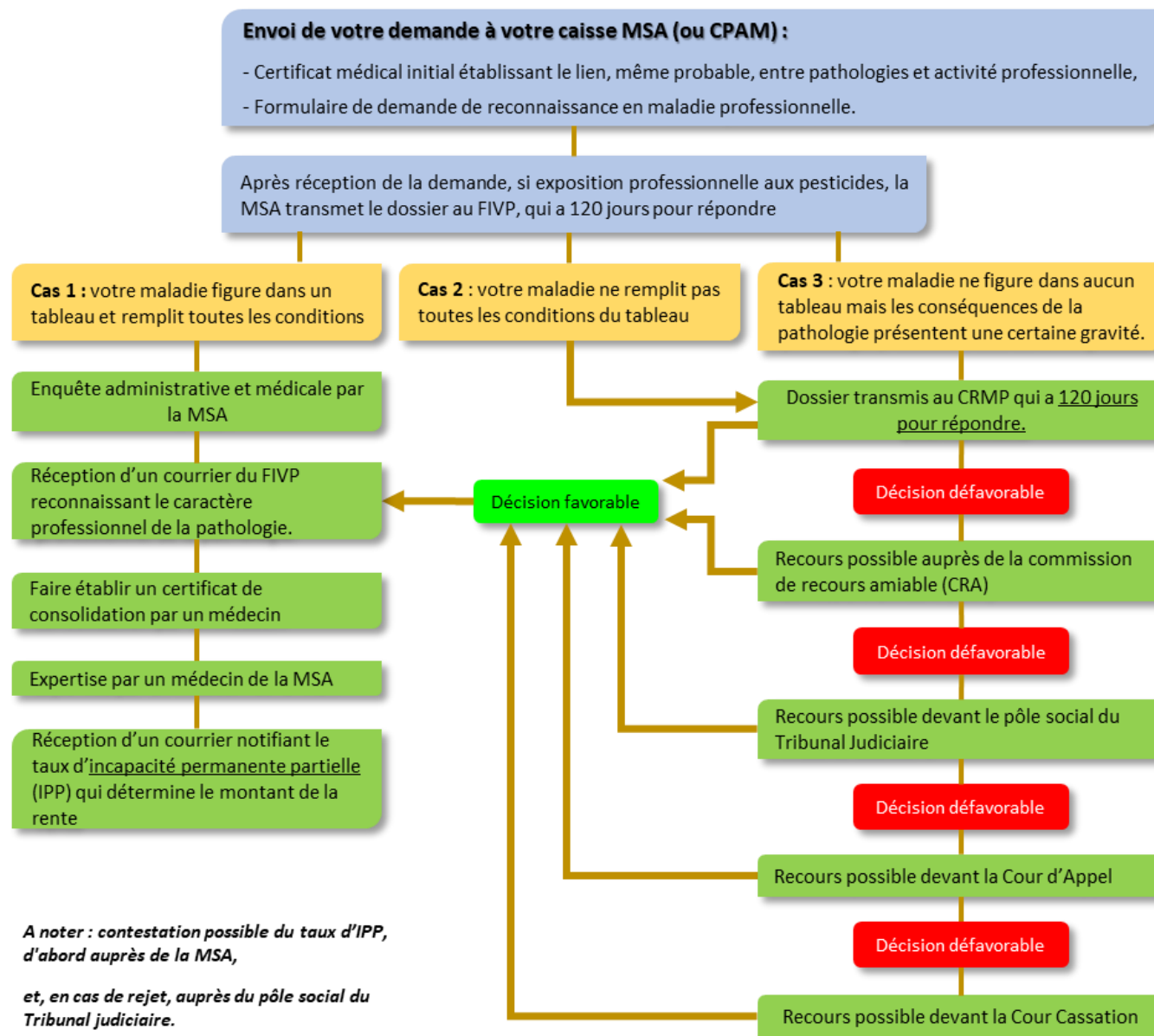
Quelle est l'origine de ce cancer ? Selon les médecins,



les réponses varient : l'environnement pour l'un, les organophosphorés pour un autre, pas de réponse pour un troisième.

En mars 2017, Alexandre donne son témoignage au cours d'un ciné-débat à Melesse ; avec son humour acide, il égratigne son employeur, des médecins et la Mutualité Sociale Agricole ; sa santé se dégrade rapidement et il décède en mars 2018. Sans avoir eu le temps de mener le combat pour être reconnu en maladie professionnelle.

La procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle



Les principaux sigles et acronymes utilisés dans la brochure

C(R)RMP

Comité (Régional) de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

CH(R)U

Centre Hospitalier (Régional) Universitaire

CPAM

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRA

Commission de recours amiable

FIVP

Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

GAEC

Groupement agricole d'exploitation en Commun

IPP

Incapacité permanente partielle

MSA

Mutualité Sociale Agricole

Après son cancer, Noël dit adieu aux pesticides

Source : Ouest-France 12 mai 2017 Texte : Christophe VIOLETTE Photo : Thierry CREUX

« Il y a trois ans, si on l'avait mis en garde contre les pesticides, il en aurait rigolé. Mais arrive le 30 novembre 2014 : **« Le soir, j'ai senti une grosse boule dans mon cou, près de la clavicule. Ça m'a fait un choc. J'ai aussitôt pensé à mon père, au cancer... »** Noël Rozé, 49 ans, agriculteur à Caro, dans le Morbihan, court chez son toubib. **« Ça n'a pas traîné. »** Lymphome ... Ablations, sur toute la chaîne ganglionnaire, du cou jusqu'à la vessie. Puis chimiothérapie.

Solide gaillard, jovial et chaleureux, Noël revient de très loin. Il s'en est sorti, touche du bois, mais reste **« toujours fatigué »**. Son médecin et son cancérologue ont été formels : **« Soit je continuais et j'y restais, soit je changeais de métier ou de façon de travailler. »**

Pendant sa convalescence douloureuse, Noël, marié, père de deux filles, prend alors tout le temps de réfléchir. Quelques semaines auparavant, il avait "semé du lupin d'hiver traité. **« Ça puait, mais je n'avais pas fait attention. »** Sans masque ni gants, comme d'habitude. Bien souvent, comme tous ses collègues, **« après les traitements, on sort de là avec d'affreuses migraines, des nausées, des diarrhées, avec le nez qui saigne »**.

Noël repense alors à son père : **« il a été foudroyé, à 41 ans, d'un cancer de l'œsophage »**. Il se souvient de ses mains, **« toutes jaunes, les colorants nitrés ... »**. Il manipulait tout le temps des pesticides. **« Faisait des épandages pour lui, mais aussi chez les voisins »**. Sans précaution particulière.

Rien d'un militant écolo

Alors Noël rumine, il prend le temps de repenser à tout ça, **« à tous [Ses] collègues malades, morts parfois »**. Noël n'a rien d'un militant écolo. Il est le parfait cultivateur breton, éleveur laitier classique, président de la Coordination Rurale de Bretagne. Lui qui regardait le bio **« à distance, avec un bon sens paysan, en souriant »**, mais sans **« jamais avoir été tenté »**, préférait **« mettre trois fongicides plutôt qu'un »** : **« je ne voulais pas prendre de risques avec mes cultures ! »**.



Pour Noël Rozé, 49 ans, agriculteur à Caro dans le Morbihan, **« mieux vaut faire de la qualité en prenant soin de tout le monde »**.

Et pourtant, finalement il se décide. Ce virage radical, il le prend. Terminé les pesticides. **« C'est quand même malheureux d'être obligé de s'habiller comme un cosmonaute pour aller semer ses champs ! »**. Il fait alors basculer son exploitation dans le bio. Zéro culture

de céréales, **« mais que du fourrage pour [ses] bêtes »**, une centaine de vaches laitières sur 170 ha.

Depuis décembre, il peut vendre son lait bio **« 430 € la tonne »**. Il est **« heureux »**. Grâce à son autonomie fourragère, il n'achète plus rien, il a **« peu de frais »**. **« Je suis libre et je retrouve le plaisir de mon métier. »** Il est fier de ses champs, **« tout est propre »**. En cette saison, **« c'est tellement beau ... »** Et son porte-monnaie comme ses vaches **« ne s'en portent que mieux »**.

Convaincu, Noël rejoint le Collectif. Comme des dizaines d'autres paysans bretons, techniciens d'espaces verts, etc... Ils essaient de faire reconnaître leurs cancers, leurs maladies neurodégénératives, leurs Parkinsons, comme des maladies professionnelles. Mais se heurtent à de véritables parcours du combattant. Pourtant, **« ça bouge dans les campagnes »**, assure Noël. Beaucoup de ses collègues se posent **« des questions »**.

La prise de conscience est même double, ajoute-t-il : **« sanitaire, pour nous, notre famille, nos voisins, nos consommateurs. Mais aussi économique : ce système est à bout »**.

Cette course sans fin pour la quantité, **« ce n'est plus la peine »**. Noël conclut : **« Mieux vaut faire de la qualité en prenant soin de tout le monde »**

Noël est reconnu en maladie professionnelle en mars 2019.

Les principales maladies liées aux pesticides figurant au tableau des maladies professionnelles du régime agricole ...

Maladie	Tableau n°	Date de mise à jour
Parkinson	58	2012
Lymphome non hodgkinien	59	2015
Myélome multiple	59	2019
Leucémie lymphoïde chronique	59	2019
Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	19	1988
Affections gastro-intestinales et neurologiques provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant	19 bis	1988
Sulfocarbonisme	8	1976
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	10	2008
Affections provoquées par insecticides et fongicides	11	1986
Maladies causées par le mercure et ses composés	12	1984
Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol par le pentachlorophénol...	13	1986



... et celles qui attendent leur reconnaissance :

Des dossiers de demande de reconnaissance en maladie professionnelle pour des maladies hors-tableau ont été déposés.

- Cancer de la prostate
- Glioblastome (tumeur au cerveau)
- Hypersensibilité aux produits chimiques multiples (MCS en anglais) ou Syndrome d'intoxication aux odeurs chimiques (SIOC)

Certaines reconnaissances de ces maladies ont été obtenues.

Jean Michel ne construira pas les ruches dont il rêvait

En 2015, Jean Michel a 46 ans. Il a toujours vécu à la ferme, a fait des études agricoles. Il est marié, et a trois enfants à la maison. Au départ progressif de ses parents, il a repris seul la ferme, avec un salarié. La transition biologique, il l'a menée avec l'aide de son épouse Nathalie et obtenu la certification en 2009.

Au printemps 2015, il se sent fatigué. « **Toujours trop de boulot !** » pense-t-il : la conversion en bio, la nécessaire formation continue pour appréhender de nouvelles pratiques de cultures, la construction d'une grange à foin pour assurer une meilleure qualité d'alimentation à ses laitières et s'orienter vers un système herbager, la tenue d'un cheptel de 90 laitières en moyenne pourraient le justifier.

Accident avec une vache au mois d'août : un coup de cornes dans son flanc droit. En d'autres temps, il aurait su l'esquiver. La douleur ne s'estompe pas. Il consulte : on vérifie les côtes cassées, l'hématome qui se forme. Les semaines passent, pas les douleurs. Jean Michel est en arrêt. La MSA reconnaît l'accident de travail.

Fin septembre, le généraliste demande d'autres radios. Suivent une échographie et un scanner. Une tumeur est diagnostiquée. L'exploration menée au CHBA de Vannes conclut à **une pathologie lymphatique primitivement rénale**.

À partir de ce 8 octobre, Jean-Michel et Nathalie se lancent dans un long combat. D'abord un protocole de chimio de 3 semaines. Puis, l'immuno-chimiothérapie pour « **lymphome B diffus à grandes cellules** ». C'est la veille de Noël qu'ils apprennent que les traitements sont inefficaces et

qu'une autogreffe au CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Nantes est nécessaire. Elle se fera en mars 2016. Le retour est difficile car il a perdu l'appétit.

Épuisé, Jean-Michel est toujours en arrêt de travail, mais entre-temps les scanners de contrôle révèlent d'autres zones affectées. Fin mai, une grosse boule apparaît dans son dos.

En juin, un traitement expérimental aux anticorps est proposé au CHU de Rennes, puisque tous les produits utilisés jusqu'alors ont été inefficaces. Fin juillet, ce traitement est arrêté car la tumeur continue de grossir et Jean-Michel est de plus en plus faible. Le médecin du service hématologie propose alors une autre chimiothérapie, « **juste pour tenter de le soulager** ».

Jean Michel est épuisé. Le 23 juillet, le CHBA (Centre Hospitalier Bretagne Atlantique) de Vannes reconnaît que son lymphome est particulièrement résistant à la chimio.



Alimenté par sonde et intubé, Jean-Michel est placé en réanimation, où il s'éteint le 2 août 2016 laissant une femme et trois enfants et une belle ferme bio.

Jean-Michel n'aura pas eu le temps d'installer les ruches dont il rêvait.

Il a été reconnu en maladie professionnelle à titre posthume en août 2017, ce qui permet à la famille de percevoir une rente.

Le nouveau fonds d'indemnisation des victimes

Jusqu'à présent, chaque caisse ou regroupement de caisses de Mutualité Sociale Agricole traitait ses propres dossiers de demande de reconnaissance en maladie professionnelle. La loi de financement de la Sécurité Sociale de 2020 a créé ce Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP).

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr>

Le fonds est financé pour partie par des contributions des régimes accidents du travail et maladies professionnelles et pour partie par une fraction de la taxe sur la vente des pesticides.



Désormais, l'instruction de toutes les demandes des assurés salariés et des assurés non-salariés agricoles sont centralisées à la Caisse MSA « Mayenne Orne Sarthe » au Mans (72).

La création de ce fonds entraîne des modifications par rapport à ce qui existait auparavant :

- ✓ Il améliore l'indemnisation des non-salariés agricoles (paysans, paysagistes...) en la rapprochant de celle des salariés agricoles : par exemple la base de calcul de la rente sera plus élevée et le seuil minimum de taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) ouvrant droit à la rente est ramené de 30 % à 10 %.
- ✓ Il prend en charge les retraités agricoles exposés aux pesticides et qui ont pris leur retraite avant 2002. Ces personnes ne pouvaient prétendre jusqu'à présent à une indemnisation même si leur pathologie était bien liée à une exposition professionnelle.
- ✓ Il propose une indemnisation pour les enfants exposés aux pesticides pendant la période prénatale du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou des deux parents et qui a provoqué une pathologie chez l'enfant.

- ✓ Une commission d'indemnisation des enfants est mise en place ainsi qu'un comité de gestion du Fonds ; celui-ci regroupe des représentants de l'Etat et des organismes de protection sociale, des médecins, des syndicats, des associations de victimes... et un représentant des fabricants de pesticides !

Une autre modification importante concerne la prise de décision pour les pathologies hors tableaux et les pathologies désignées dans les tableaux mais qui ne respectent pas tous les critères des tableaux. Jusqu'à présent, ces dossiers étaient renvoyés vers le Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (CRRMP) de la caisse MSA en question, composé de 3 médecins experts. En cas de contestation de sa décision, le Tribunal renvoyait le dossier vers le CRRMP d'une autre région.

Désormais, il n'y aura plus qu'un seul Comité de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRMP), unique pour la France entière ; nous perdrons donc cette possibilité de recours vers un autre CRMP.

La démarche de reconnaissance en maladie professionnelle n'est pas une démarche simple, facile à conduire seul. Face à sa complexité, à l'énergie qu'elle nécessite pour la mener à son terme, faites appel à notre aide et à notre solidarité.

Nous vous accompagnerons dans la démarche jusqu'à son terme :

victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Odette, exposée pendant 50 ans aux produits phytosanitaires

Odette a vécu toute son enfance dans la ferme de ses parents qui exploitaient une trentaine d'ha en polyculture élevage. Elle commence à travailler à 18 ans, à la cueillette des pommes, puis chez son oncle agriculteur. Au décès de ce dernier, elle reprend ses études et s'installe en 1986 sur une ferme de 35 hectares (blé, maïs, tournesol) que son frère l'aide à acquérir.

D'abord seule puis avec sa sœur, elle se lance dans l'élevage de lapins angora et de pigeons. Pendant 17 ans, elles s'occupent de 650 à 700 couples de pigeons et 350 mères lapines.

En mai 1989, Odette est atteinte « de la maladie des éleveurs d'oiseaux », maladie pulmonaire allergique aux déjections de pigeons (toux fréquente et épuisante), pour laquelle elle sera reconnue en maladie professionnelle en 2014. Il lui est fortement conseillé de ne plus s'occuper des pigeons.

C'est donc sa sœur qui s'occupe des animaux. Les élevages fonctionnent bien, en particulier les lapins dont la vente est bien rémunérée.

En 1999, elle est opérée d'un cancer du sein dont elle a été guérie.

En complément des cultures, Odette prend un emploi salarié à mi-temps à la paroisse comme permanente pastorale. Elle s'occupe de la catéchèse, des groupes de jeunes, des colonies... Elle trouve un équilibre entre ses 2 activités. Malheureusement, le cours du prix des lapins chute. Il n'est plus rentable d'être à deux sur la ferme. Elle revient à temps plein et assume seule le fonctionnement de la ferme pendant deux années.

Fin 2008, elle est opérée d'un cancer de l'utérus dont elle a été guérie.

En 2009, Odette rencontre Jean-Louis qui vient la rejoindre sur la ferme. Serrurier de métier, il remet en état les clapiers, s'occupe de l'élevage et entretient le matériel agricole. Ils travaillent ensemble jusqu'à la vente de la ferme et la mise à la retraite d'Odette le 1er août 2019.



Pour traiter ses cultures, Odette utilise un pulvérisateur tracté avec tracteur non isolé. Elle prépare elle-même la bouillie, ce qui est une phase

très exposante. Elle doit aussi utiliser des produits de désinfection des clapiers et des pigeonniers.

Le 28 août 2019, on lui découvre une tumeur cérébrale dont elle est opérée et pour laquelle elle sollicite une reconnaissance en maladie professionnelle.

Selon le Professeur Y. Roquelaure, Chef du Service Pathologies Professionnelles – Santé au travail au CHU d'Angers : **« Au total elle a été exposée professionnellement à des produits phyto de manière importante pendant plus de 30 ans ainsi qu'à une exposition environnementale de 20 années supplémentaires. Sur le plan médico-administratif, il n'y a pas de tableau de maladie professionnelle permettant d'indemniser les tumeurs cérébrales chez les agriculteurs. Cependant les données épidémiologiques montrent un excès de risques chez eux de 50 %. En tant qu'agricultrice elle peut bénéficier de ce type de reconnaissance. »**

Odette nous a quittés le 17 Juin 2020.

Le 1er février 2021, le CRMP vient de refuser la reconnaissance en maladie professionnelle. Jean-Louis, son mari, va contester cette décision.

Le parcours du combattant : vers la reconnaissance en maladie professionnelle

Toute l'énergie du malade est absorbée par sa maladie : soins en permanence, déplacements chez le médecin, à l'hôpital, à la pharmacie. Elle le rend vulnérable : à l'épuisement physique et moral, vient s'ajouter l'incertitude sur l'évolution de la maladie, les conséquences sur la vie familiale, professionnelle, sociale.

Tout est tellement lourd à gérer que souvent c'est le conjoint qui prend tout en charge : remplir des questionnaires, prendre des renseignements, rassembler des documents, imprimer, scanner...

Le malade qui entame la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle doit effectuer un véritable parcours du combattant : il n'a aucune idée du processus de reconnaissance. Il va devoir le découvrir au fur et à mesure des courriers administratifs qu'il va recevoir. Ceux-ci sont souvent difficiles à comprendre des non-initiés. ... Ils ne pourront pas souvent compter sur l'aide des médecins et des spécialistes : tous sont loin de connaître les pathologies concernées et leurs liens avec l'exposition des malades pendant leur vie professionnelle.

Si la maladie professionnelle est reconnue, tout n'est pas fini pour autant.

Le malade doit souvent attendre un long moment pour obtenir la "consolidation" (notion obscure

pour lui) et l'attribution du taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle). Il reste dans l'ignorance des règles qui régissent ces délais, comme soumis au bon vouloir de la MSA.

La relation avec le médecin conseil n'est pas toujours facile. Si le malade est convaincu que sa maladie est due aux pesticides bien que non inscrite dans les tableaux, il lui faudra beaucoup de courage pour affronter expertises médicales et le CRMP.

Lorsque le malade veut contester la décision, il a peur d'affronter la justice qui est un monde inconnu pour lui. Il est dans l'obligation de prendre un avocat.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus que le nombre de maladies professionnelles reconnues est très inférieur à la réalité. .



Colette dans le dédale du monde médical

Née en 1945 dans une ferme de polyculture-élevage typique du centre Bretagne, Colette monte très jeune sur le tracteur. Sa vie illustre l'évolution du modèle agricole. En 1983, les premiers symptômes d'une maladie chronique apparaissent.

Enfant, elle mettait en terre les pommes de terre traitées par trempage dans un produit pour empêcher le « rhizo » (rhizoctone brun) sans gant, puis mangeait sans se laver les mains.

Les uns après les autres, tout au long de l'année et pendant toute sa vie, Colette utilise ces « produits miracles ». À chaque problème, il y avait une solution chimique. Sur les fraises, les poireaux, les carottes...et sur les animaux. Elle lavait les cochons avec du lindane à mains nues.

Quand son mari traitait les choux, elle le suivait et se protégeait des éclaboussures avec une tôle en plastique. Lorsque son mari décède d'un mélanome malin en 1984, elle reste seule sur la ferme avec ses deux enfants de 10 et 13 ans. Pendant 20 ans, elle continue d'utiliser les produits chimiques « Au lieu de prendre la faucille pour le talus, je prenais le pulvérisateur. »

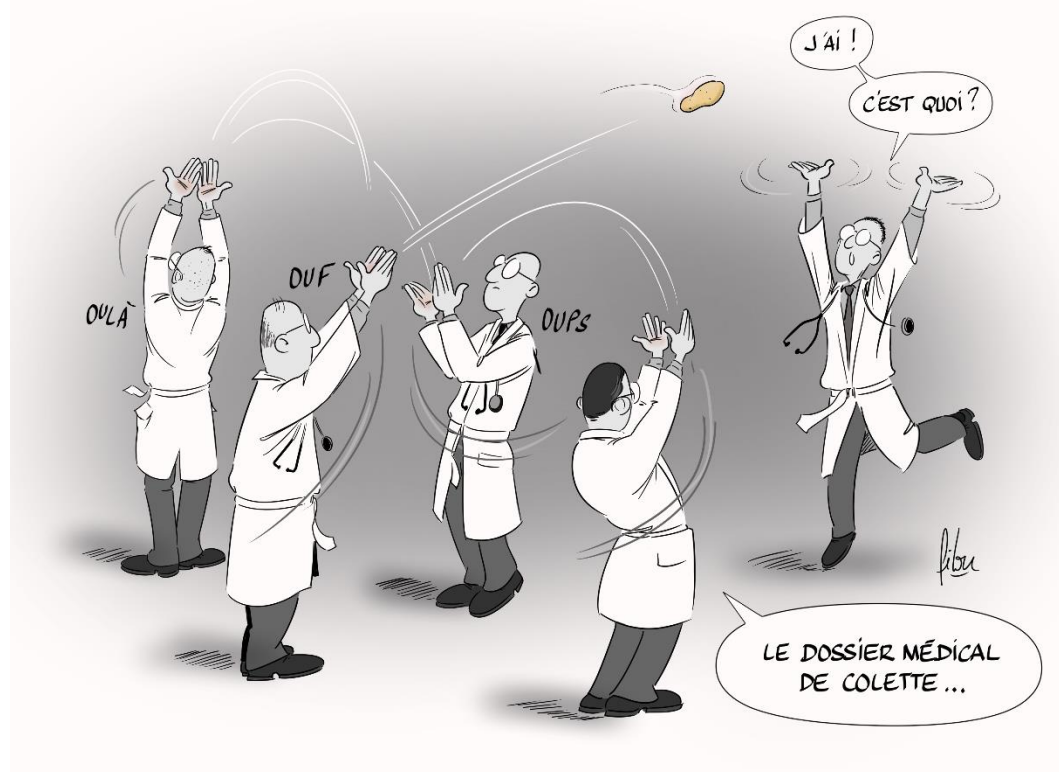
Les symptômes de sa maladie sont apparus progressivement au fil du

temps. En 1983, des problèmes veineux. En 1999, les diagnostics se succèdent. En février, syndrome tronculaire du membre supérieur gauche. En juillet, lombosciatalgie gauche. En avril 2000, accident ischémique transitoire gauche. En novembre de la même année, tendinopathie à l'épaule droite. Lorsqu'elle essaie de comprendre sa maladie, les « sachants » répondent vaguement et transfèrent le dossier à leurs confrères.

En avril 2016, Colette est prise de tremblements. Colette perd 1 à 2 kg chaque mois. Lorsqu'elle

demande un rendez-vous chez le spécialiste en avril, on lui en propose un en décembre. Elle répond « Je ne serai peut-être plus là au rythme où je maigris. »

Elle se déplace pour rencontrer les neurologues à Paris en train, à Rennes, à Pontivy et à Lannion. « Le médecin de Lannion est un monsieur qui parle avec moi. Il parle de ma maladie ». C'est le seul. Son dossier médical est envoyé à un médecin qui n'exerce plus. On lui dit que le médecin ne se déplace plus à domicile.



À Rennes, la neurologue ne peut pas suivre son dossier, « trop de patients ». Suite à un appel téléphonique, on la rappelle un mois plus tard. La MSA ne lui a jamais envoyé de courrier au sujet de sa maladie, ne l'a jamais appelée. « Personne ne s'occupe de nous ! Heureusement, quand j'appelle le collectif, on me répond et je peux parler. » **C'est Parkinson qui couvait depuis longtemps.**

Reconnue en maladie professionnelle en mars 2019, elle est repartie au combat pour contester le taux d'incapacité indécemment de 20% que lui a attribué la MSA.

Bernard : "Ce jour-là, toute ma vie a défilé dans ma tête"

Mon exploitation était composée de 20 hectares d'arboriculture dans le sud de la France, développée essentiellement vers l'arboriculture fruitière : pomme, prune, cerise, melon, kiwi et raisin de table. Pour dégager une rémunération correcte, je devais produire des fruits avec un bon rendement/hectare et sans défauts. Je ne passais pas une journée sans être en contact avec des substances chimiques.

Dans les années 1985 à 2000, les agriculteurs n'étaient pas encore très sensibilisés aux risques qu'ils prenaient en utilisant tous ces produits sans aucune protection. Nous savons maintenant que la principale voie de pénétration des molécules chimiques est la peau. À partir des années 2000, j'ai commencé à me protéger. Malheureusement le mal était déjà en moi. Je n'en avais pas encore conscience et j'étais assez fier de ma réussite.

Quelques années plus tard, vers l'âge de 50 ans, j'ai commencé à avoir mes premiers troubles urinaires. Mais je n'en ai jamais parlé à personne et encore moins fait le lien avec ma profession. Au fil des ans, mon PSA (antigène prostatique spécifique) a continué à augmenter, jusqu'au jour où mon médecin m'a demandé de faire des examens complémentaires (échographie et biopsie). La biopsie a révélé un cancer de la prostate, classé dans la catégorie des cancers agressifs.

Ce jour-là, toute ma vie a défilé dans ma tête et les tabous qui empêchent les paysans de parler sont tombés. Pour moi les choses étaient très claires : ma maladie était liée à mon travail et ma fierté en avait pris un sacré coup.

J'en veux énormément aux structures para agricoles qui ne cherchent pas à protéger les agriculteurs qui les font vivre pourtant. La seule chose qui compte pour la coopérative fruitière ce sont les tonnes de fruits qui rentrent et sur lesquelles elle prélève des charges fixes. Pour la grande distribution c'est la marge, acheter à bas prix et revendre 4 à 5 fois plus cher. Pour la MSA, les centres de gestion, les assurances, c'est de rentrer des cotisations. Pour les vendeurs d'intrants

c'est de faire signer des bons de commande juteux. Où est l'humain dans tout ça ?

J'ai demandé à mon président de coopérative, agriculteur comme moi, de me faire une attestation. Il a refusé sous prétexte que maintenant il avait des responsabilités syndicales nationales et qu'il avait peur des réactions des autres producteurs.

J'ai malgré tout déposé mon dossier, qui a été refusé par la CPAM puis par le CRRMP (comité régional), puisque ce type de cancer ne figure pas au tableau des maladies professionnelles. Je vais contester ce refus avec l'aide du Collectif. Ma démarche n'est pas uniquement personnelle, elle a aussi pour but de faire inscrire cette maladie au tableau des maladies professionnelles et de servir les futures générations.

C'est le hasard qui m'a fait connaître le Collectif de soutien des victimes des pesticides de l'Ouest. Seul dans mon coin, je n'aurais pas pu mener cette démarche. Je ne comprends pas que notre MSA à laquelle nous cotisons tous beaucoup, ne soit pas capable de nous aiguiller.



Le silence de la MSA, un obstacle de taille

En règle générale, la MSA n'informe pas le malade ou ses ayants-droits de la possibilité de demande de reconnaissance en maladie professionnelle et de la procédure. Dans la majorité des cas, ce sont les membres de notre Collectif qui doivent donner cette information et cette aide indispensables

La MSA dispose de l'information concernant tous les problèmes de santé de ses adhérents, et donc de la liste des personnes qui souffrent d'une maladie professionnelle inscrite dans les tableaux (lymphome, parkinson, hémopathies).

Même si l'initiative de la démarche incombe finalement aux malades, ne serait-il pas possible que la MSA les informe de leurs droits, assure le suivi ou l'avancée de la procédure, leur explique les différentes étapes et délais de la reconnaissance ?

Nos demandes vis-à-vis de la MSA :

- **informer** systématiquement les cotisants de leur droit à être reconnu en maladie professionnelle quand ils ont une maladie incluse dans les tableaux de MP du Régime Agricole
- **former** les travailleurs sociaux et les médecins à la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle.
- **mettre en place un accompagnement social** et non seulement administratif, des personnes qui ont fait la demande de reconnaissance en maladie professionnelle ;
- Diminuer les temps de traitement des dossiers.
- Avoir une attitude d'**ouverture** et de **transparence** vis-à-vis de notre association : information sur l'avancement des dossiers en cours, sur l'évolution du tableau des maladies professionnelles, sur les demandes / acceptation / refus de dossiers....

ALBERT et JACQUES

Ils sont deux amis âgés d'environ 70 ans, paysans à la retraite dans le sud de l'Ille et Vilaine, tous les deux atteints de parkinson vers l'âge de 45 ans en 1998. Par le bouche à oreille, en 2018, ils apprennent l'existence du régime des maladies professionnelles, font la demande et sont reconnus fin 2019. Une rente mensuelle de 800 € leur est maintenant versée. Ils y avaient droit depuis 2012 et jamais la MSA ne leur en a parlé !

ARMEL

reconnu en maladie professionnelle pour un lymphome, le médecin conseil lui attribue un taux d'IPP seulement de 20% ; avec l'aide de notre avocat, Armel conteste et obtient un taux de 70%. Pourquoi ne pas l'avoir attribué directement ?

YVES

Né en 1950, paysan dans le Finistère, il est atteint de parkinson en 1985, à 35 ans. En 1986, il ne peut plus travailler. Voilà presque 35 ans qu'il est immobilisé en fauteuil roulant. C'est seulement en janvier 2021 que nous venons de déposer le dossier. Personne de la MSA ne l'a jamais accompagné.



JEAN-MICHEL

Le lymphome de Jean Michel est inscrit au tableau des maladies professionnelles. Il cotisait depuis des années à la MSA et la reconnaissance devait être obtenue sans difficulté

Jamais il n'a été informé que sa maladie pouvait être reconnue comme maladie professionnelle et lui donnait des droits. Son médecin non plus ne lui a rien dit.

Après son décès, c'est son épouse qui, contactée par le collectif, s'est engagée dans la démarche de reconnaissance. Le dossier a été rapidement déposé et la reconnaissance en maladie professionnelle est obtenue en juillet de la même année avec droit à une rente pour l'épouse et pour les enfants.

Denis : La vie avant et après la maladie

Des années après, Denis parle de sa maladie, un myélome multiple IgG Kappa stade III osseux. Sa voix est directe, tonique, comme celle de sa femme, Isabelle, dynamique...Et pourtant...

Entre le 16 et le 24 juin, le coup est violent. Dans ce dos qui lui fait mal depuis déjà plusieurs années. Et encore plus violent, après consultation médicale. Les mots du docteur hématologue : « **Vous avez un cancer, un myélome.** »

Très rapidement : chimio, injection après injection, semaine après semaine. Deux ans plus tard, il est mis en invalidité. À 45 ans ! Analyse sanguine régulière, scanner, IRM-image vertébrale annuelle pour suivre les deux lésions rachidiennes remarquées en octobre 2013. Les mois se suivent, les douleurs subsistent, difficultés à marcher, peur de bouger.

Début 2014, l'image rachidienne montre une majoration de lésion : reprise de la chimio pendant cinq mois. Deuxième autogreffe fin 2016, puis printemps 2017. L'hématologue note : "Très bonne réponse partielle au traitement, sans signe d'évolution". Printemps 2018, lésions dans la bouche : impossible de parler ni de manger. Début 2019, les analyses de sang ne sont pas bonnes. Encore de la chimio, injections insupportables ; nouveau protocole, des comprimés de juin 2019 à juin 2020, et chimio plus efficace, jusqu'à fin 2020.

Denis le dit : « **Je ne me suis jamais caché...c'est la moitié de la guérison** ». Il parle de sa maladie et en retour, il apprend au contact d'autres malades.

Retour sur les années, avant la maladie : oui, les heures sur le tracteur pour les semis de blé ou de maïs, le désherbage avec Herbolgil- « **Vous avez connu ça ? La pire des saloperies ; c'est interdit maintenant, je crois** ». Et les poussières lors de l'enrobage des semences « **Ça, on en bouffait ; sûr que ce n'était pas bon** ». Et l'ammoniaque liquide sur le maïs et les prairies. Et le nettoyage des appareils, surtout le pulvérisateur. Et les journées de douze heures à l'automne et au printemps. Et le décapage des sols dans les porcheries... « **Dur, très dur, ça bouffait aussi la peau.** »



Chez Bruno entrepreneur en travaux agricoles, il vit deux années plus stables. « **Avec lui, fallait prendre des précautions, j'étais mieux** ». Ensuite, salarié dans un GAEC, puis associé. « **Je sers de prête-nom, je me suis fait rouler pendant cinq ans et j'ai quitté.** » Puis, six mois dans un abattoir à asphyxier les cochons, puis deux années comme préparateur en fabrication de comprimés alimentaires, avec produits médicamenteux. Exposé des années durant à des produits chimiques. En octobre 2019, Denis envoie une demande de reconnaissance en maladie professionnelle à la MSA... acquise en mai 2020.

Le sourire, Denis le retrouve lorsqu'il parle de tracteur, de ceux qu'il remet en état de marche ; c'est un plaisir pour lui de montrer son atelier de réparation. Cinq tracteurs sont en attente. « **Ici, je suis bien, dit-il. J'ai aussi deux séances de kiné par semaine et ça fait du bien.** »

Myélome multiple :
prolifération des plasmocytes dans la moelle osseuse ; les plasmocytes sécrètent des substances qui entraînent progressivement une destruction des tissus osseux. (Petit Larousse de Médecine).

Philippe, paysagiste, le pulvérisateur sur le dos pendant plus de 30 ans

Tout allait bien pour Philippe, une entreprise réputée pour son travail de qualité, 7 salariés. Jusqu'au jour où il a commencé à avoir mal aux mains.

Les produits qu'il utilise, Philippe en a conservé toutes les traces sur ses factures de 1982 à 2017. Glyphosate, gramoxone, fimasine, antigerminatifs (boulherbe, pendulum) pour limiter l'entretien, huiles d'antracène, « une saloperie », pour traiter les mousses, les lichens sur les fruitiers... il les a tous utilisés, le pulvérisateur sur le dos sans aucune protection. Bien sûr, les commerciaux étaient rassurants en parlant du Roundup « **Vous pouvez le boire à l'apéro sans problème** ».

Mais un jour en 2015, le Dr Le Duff, son médecin traitant qui le connaît de longue date, remarque des plis en étoile autour de sa bouche.

Depuis, c'est la dégringolade. Philippe enchaîne les rendez-vous avec les médecins, dermatologues et pneumologues au CHRU de Brest. En septembre 2015, le CHRU de Brest dresse le bilan : Philippe est atteint du syndrome de Sharp, une combinaison entre la sclérodémie et le syndrome de Raynaud. Sa peau est cartonnée sur tout le corps. Depuis deux ans, tous les vendredis, Philippe a une injection de Méthoject en remplacement du Cellcept qui lui a fait perdre 10kg. En janvier 2021, Philippe a subi 5 jours de perfusion d'Illoméline. S'il constate des améliorations sur ses mains « **Ça m'a soulagé les mains, elles sont plus blanches. D'habitude, l'hiver, mes doigts sont cyanosés, c'est bleu et ça fait très mal** », il doit en revanche

se résigner aux effets secondaires : nausées, diarrhées, maux de tête.

Pour faire reconnaître sa maladie, c'est aussi un combat quotidien. Il rencontre le médecin conseil de la MSA et les assistantes sociales. Certains l'ont marqué par leur gentillesse. D'autres, comme le médecin conseil de la MSA, lui laissent un très mauvais souvenir « **De toute façon, ça ne tue pas ! Si vous traitez, mettez un masque !** » Lorsqu'il parle de la MSA, Philippe est navré : « **J'ai cotisé pendant 30 ans. Maintenant, ils me lâchent...** ».

Le moindre hématome devient une épreuve. Philippe s'était cogné il y a 3 ans. En juin 2020, une

ponction devient nécessaire pour éliminer l'hématome qui tarde à se résorber. A cause de la sclérodémie, la moindre piqûre est devenue une agonie. La ponction ne cicatrise pas. Elle a nécessité 2,5 mois d'antibiotiques, s'est transformée en nécrose de 3cm de profondeur et des drains doivent être renouvelés deux fois par jour.

Sa vie est bouleversée. Ses journées courtes et douloureuses : levé à 9h, couché à 21h et une sieste de 2h l'après-midi.

Quand il témoigne pour raconter son histoire lors des événements organisés par le Collectif de soutien aux victimes des pesticides, Philippe garde une voix douce et posée. On ne ressent pas de rage à l'écouter.

Philippe continue de croire en la vie. Il ne peut pas s'empêcher de penser à l'avenir. « **J'aime dessiner des jardins** » et il reste optimiste quand il pense à sa fille qui fait des études d'horticulture. Elle veut être maraichère en Bio. « **C'est l'avenir !** », dit-il.



Pesticides : son mari, agriculteur, est mort d'une tumeur cérébrale, Karine témoigne

Christophe Olivier, agriculteur à Bazouges-la-Pérouse, est décédé des suites d'un cancer en mars 2020 à 44 ans, probablement dus aux pesticides. Lundi 21 décembre, le tribunal de Rennes a reconnu la maladie professionnelle. Un soulagement pour sa famille.

Ses mains manifestent la rudesse de son travail dans les champs. Ses yeux bleus tantôt rieurs, tantôt fatigués, témoignent à la fois de bons souvenirs et du lourd combat qu'elle a mené ces deux dernières années.

En touillant machinalement son café, Karine Olivier, 43 ans, parle de son mari Christophe, « Doudou », avec tendresse. Cet agriculteur « zen, prêt à aider tout le monde » et que son entourage appelait volontiers « le baba cool » est décédé le 23 mars 2020 des suites d'un glioblastome, une tumeur au cerveau.

Lundi 21 décembre, le pôle social du tribunal judiciaire de Rennes a reconnu sa maladie comme professionnelle. Chose qui lui avait été refusée par la Mutualité sociale agricole (MSA) en janvier 2020. Un soulagement pour Karine et ses deux filles, Karen et Caroline...

Les mains accrochées à sa tasse, Karine évoque les "anomalies" survenues pendant toutes ces années. "On avait des vaches qui mouraient sans raison", affirme-t-elle. Quant à Christophe, "quand il traitait le colza, il lui arrivait de vomir." Puis elle raconte

un jour de 2015, où en rentrant de la traite l'air abattu, il lui annonce : "J'ai fait une bêtise, j'ai détruit la nature." La "bêtise", ce sont des coccinelles retrouvées mortes sur son tracteur. Tous les deux se posent la question d'une transformation en bio. Insecticides, fongicides et herbicides font partie de leur quotidien. Karine en est persuadée : "Si ces produits tuent des mouches, en grosse quantité, ça peut tuer un humain."

Les premiers symptômes de la maladie de Christophe apparaissent alors que le couple est en plein redressement, faisant face à des difficultés financières. "J'ai froid, j'ai des maux de tête, ça tangué", lui disait-il.

Après de multiples examens, un cancer est diagnostiqué en mars 2019. C'est le début d'une lutte aux côtés du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, avec l'avocate au barreau de Paris, Hermine Baron. Le décès de Christophe Olivier survient un an après. "C'est arrivé très vite..." Karine peine à retenir ses larmes....



Aujourd'hui, elle espère que le cas de son mari fera réagir. "Que le nom de cette maladie -qui n'apparaissait pas dans le tableau des maladies professionnelles – sautera aux yeux de la MSA. Cette victoire devant le tribunal, "c'est un signal pour tous les autres agriculteurs"

Narjisse EL GOURARI Photo Ouest-France
Article publié le 24 déc. 2020

Jean-Claude, un ancien technicien agricole témoigne

Par Maxime Turberville Publié le 8 Janvier 2021

En Ille-et-Vilaine, trois victimes de pesticides en milieu agricole ont été reconnues par la justice. Parmi les victimes, Jean-Claude, un habitant d'Amanlis de 70 ans. C'est un ancien technicien semences qui a obtenu la reconnaissance de la faute inexcusable de son ex-employeur, une coopérative à Rennes.

Jean-Claude souffre de la maladie de Parkinson et a été reconnu en maladie professionnelle en octobre 2016.

« J'ai été choqué »

Ce fils d'agriculteur est entré à la coopérative de Rennes en 1980 qui deviendra Coralis ensuite puis Agrial aujourd'hui.

« J'y ai fait une grande partie de ma carrière professionnelle, de l'âge de 30 ans à 57 ans », explique Jean-Claude, la voix fatiguée.

Il commence comme technicien semences puis termine responsable de site. Son boulot consistait à établir des contrats avec des agriculteurs, à leur mettre à disposition des semences et faire un suivi des parcelles. Il travaille aussi à l'usine de triage et de traitement.

« J'étais passionné par mon métier. Je m'intéressais beaucoup au végétal », poursuit Jean-Claude, qui a enseigné auparavant dans les maisons familiales.

C'est son épouse qui perçoit les premiers problèmes de santé. « Je crachais et j'avais des problèmes de respiration. J'étais fatigué. A 50 ans, ce n'était pas normal », confie Jean-Claude.

Le déclic intervient un jour au travail. Le Breton qui va « très peu » chez le médecin se fait interpellé par une collègue. Elle m'a dit : « Je ne voudrais pas te vexer, mais tu arrives du travail en titubant. » Sa réaction m'avait choqué.

Trituré par cela, il décide d'aller voir un neurologue. « Il m'a expliqué que j'avais la maladie de Parkinson. Il a fait le lien entre mon travail et la maladie dès la



première visite. »

Jean-Claude arrête de travailler en 2007. « Je ne pouvais pas continuer et j'étais très choqué par l'annonce de la maladie. J'avais dans mes clients un agriculteur qui était atteint de Parkinson. J'avais son image en tête, l'image de quelqu'un qui tremblait... ».

« On minimisait la toxicité des produits »

L'ex-technicien semences savait-il qu'il était exposé à des produits toxiques durant sa carrière à la coopérative ?

« Nous n'étions pas tellement sensibilisés et il y avait un problème d'information. On minimisait la toxicité

des produits. C'est à leur contact que la maladie s'est développée », indique Jean-Claude qui a été formé durant cinq mois à l'agroécologie au lycée du Rheu afin de moins utiliser les produits de traitement.

En obtenant gain de cause au tribunal, malgré un appel qui pourrait être signifié avant fin janvier, l'habitant d'Amanlis espère « faire avancer la liaison entre les pesticides avec différentes maladies. C'est une victoire dans le combat de reconnaissance de la toxicité des produits ».

Une victoire qu'il goûte avec modération car la maladie lui rappelle douloureusement son quotidien.

« Depuis trois ans, mon état s'est dégradé. Je garde mon autonomie. Ma femme me soutient énormément. ».

Mais les projets espérés à la retraite tombent un peu à l'eau. « Il y a des choses qu'on remettait à plus tard quand on travaillait mais on ne peut pas les faire. Des voyages par exemple », conclut Jean-Claude.

L'affaire Triskalia : des victoires chèrement acquises et d'autres encore à venir

Le Monde Rémi BARROUX 23 septembre 2016

C'est une victoire amère et cher payée. Mais une victoire incontestable. En proposant, jeudi 22 septembre, 101 750 euros d'indemnités à **Stéphane Rouxel** et 111 190 euros à **Laurent Guillou**, le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) des Côtes-d'Armor reconnaît l'importance du préjudice subi par ces deux ex-salariés de l'entreprise Nutréa, spécialisée dans l'alimentation animale et filiale de la coopérative agricole Triskalia, qui en détient 55 %, sur le site de Plouisy, près de Guingamp (Côtes-d'Armor).

Cette décision intervient à l'issue d'un marathon judiciaire, l'accident du travail à l'origine du *syndrome d'hypersensibilité multiple aux produits chimiques* s'étant déroulé en 2009. Elle marque

une étape importante dans le dossier des intoxications par les pesticides.

« *C'est la première fois que des salariés de l'agroalimentaire, atteints d'hypersensibilité, arrivent à faire reconnaître la "faute inexcusable" de l'employeur et obtiennent l'indemnisation de leur préjudice* », avance l'avocat des deux hommes, François Lafforgue.

La société Nutréa, précise le TASS, est donc condamnée à rembourser à la Mutualité sociale agricole (MSA) « l'intégralité des conséquences financières imputables à la faute inexcusable de l'employeur », ainsi que les frais de justice des deux victimes.....

Claude Leguyader, 50 ans, et **Pascal Brigant**, 53 ans, sont atteints de la même hypersensibilité. Mais, dans leur cas, elle n'a pas (encore) été reconnue comme maladie professionnelle. Le parcours du combattant sera long et pénible : taux d'incapacité, arguments sur les causes des pathologies, innombrables expertises... « *Tout est fait pour éviter que l'employeur soit reconnu responsable, la MSA freine, refusant la reconnaissance des maladies professionnelles, tous jouent l'usure de ces salariés*, dénonce Serge Le Quéau. *Triskalia est dans une totale impunité.* »

Le 6 novembre 2019, **Noel Pouliquen** de GLOMEL (22) obtient 75 000 € pour la faute inexcusable de l'employeur.

Le Télégramme

En appel, Nutréa condamnée après le suicide d'un salarié à Plouisy

Ce 6 janvier 2021, la cour d'appel de Rennes a infirmé le jugement rendu par le tribunal des affaires sociales des Côtes-d'Armor en 2016. Elle estime la société Nutréa, ancien employeur de Gwénaél Le Goffic, responsable de son suicide



« C'est une victoire qu'on a bien méritée, mes enfants et moi. Ce fut un lourd et douloureux combat de six ans et demi ». Ce mercredi 6 janvier, en milieu d'après-midi, Édith Le Goffic, veuve de Gwénaél Le Goffic décédé le 21 mars 2014, peine à retenir son émotion. La cour d'appel de Rennes vient d'estimer que l'accident du travail dont a été victime son mari est dû « à la faute inexcusable de son employeur, la société Nutréa nutrition animale ».



Edith Le Goffic, Stéphane Rouxel, Pascal Brigant, Raymond Pouliquen, Claude Leguyader, Noël Pouliquen, Laurent Guillou

Des victimes aussi hors du secteur agroalimentaire

"Je ne me souviens plus ce que c'est d'être bien, sans avoir mal" : la vie de Pascal Gertsch a basculé en 2014

3 bretagne

Catherine Bazille
27 janvier 2021

Diagnostiqué hypersensible aux produits chimiques multiples, ce Costarmoricaïn, souffrant de maux de tête et de courbatures depuis plus de six ans, demande au tribunal de Saint-Brieuc de reconnaître sa maladie professionnelle.



Du jour au lendemain, un mal de tête ininterrompu a empoisonné la vie de Pascal Gertsch. Du matin au soir. C'était le 12 mai 2014. Depuis, aucun répit, ni pause, ni vacances. « *Au départ, j'étais tout le*

temps couché. C'est très fatigant d'avoir mal en permanence. Ça enlève toute énergie. Je ressens des courbatures, surtout dans les jambes. C'est comme si j'étais grippé à longueur d'année. Je ne me souviens plus ce que c'est d'être bien, sans douleur » explique Pascal.

L'ancien chauffeur routier ne comprend pas alors ce qui lui arrive. Il doit arrêter son travail. Il est licencié pour inaptitude en novembre 2015.

À la suite de nombreux examens et investigations, son médecin lui propose de rencontrer un spécialiste des maladies professionnelles au CHRU de Brest.

Pascal Gertsch lui raconte son parcours. Les différents emplois qu'il a occupés. Il se souvient qu'il a connu les mêmes douleurs quand il travaillait dans une casse automobile de Plérin où il est resté pendant treize ans. À l'époque, il manipulait de l'essence en grande quantité pour nettoyer des moteurs, mais aussi pour laver les sols. « *Quand on est passé à l'essence sans plomb, j'ai fait plusieurs malaises, je ne me sentais pas bien. On se lavait les mains à l'essence, la peau pelait. J'avais déjà de violents maux de tête mais ça passait* ».

Un syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques diagnostiqué

Le centre de pathologies professionnelles de Brest diagnostique un syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques. Il n'existe pour l'heure aucun traitement efficace pour aller mieux. Il faut apprendre à vivre avec. Pascal Gertsch n'est pas seul en revanche à souffrir de ce syndrome. En

contactant l'association SOS MCS « Hypersensibilité chimique multiple », il fait la connaissance d'hypersensibles handicapés comme lui. Tous souffrent des mêmes maux. La sensation d'avoir la tête coincée dans un chapeau terriblement serré, les yeux qui piquent au moindre parfum, l'impossibilité de se concentrer, de conduire.

Une vie réduite

Pascal a renoncé à lire. Au bout de quelques lignes, il a le tournis, la sensation de tomber dans les pommes. Il réussit parfois à regarder un film dont il a tout oublié le lendemain. Sur la route, sa vue se brouille, il ne sait plus où il se trouve, il a le mal de voiture. « *Aujourd'hui, je fais n'importe quoi* » constate-t-il « *j'oublie beaucoup de choses. J'adore la musique mais un concert aggrave mon mal de crâne. C'est une fatigue générale qui n'en finit pas* ».

A 61 ans, Pascal Gertsch pourrait être un paisible retraité. Mais il a connu trois ans de chômage et six mois sans aucun revenu depuis 2014. L'Assurance maladie lui refuse la reconnaissance en maladie professionnelle. Il vit avec 400 euros d'allocation de solidarité.

Une action en justice

Il sera le 28 janvier 2021 au tribunal de Saint-Brieuc avec son avocate Maître Hermine Baron pour plaider sa cause. Accompagné dans son combat par le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest.

Marie-Pierre, ancienne infirmière, atteinte de cancers, est décédée après un long combat

Marie-Pierre SENECHAL, 71 ans, est décédée de son double cancer lundi. Ancienne infirmière à Rennes, elle se battait contre la CPAM pour faire reconnaître la maladie professionnelle.

Nécrologie

« Elle ne verra peut-être pas le bout de la procédure », craignait l'avocate de Marie-Pierre SENECHAL. Cette infirmière de 71 ans menait deux combats. Celui contre son double cancer du sein et du colon, et celui contre la CPAM. Après avoir exercé au centre Eugène MARQUIS, établissement de santé spécialisé en cancérologie à Rennes, l'ancienne soignante se battait pour faire reconnaître la maladie professionnelle. Le procès s'est tenu jeudi, devant le pôle social du tribunal judiciaire. Admise en soin palliatif depuis plusieurs semaines, Marie-Pierre s'est éteinte lundi, dans la soirée, entourée de ses 3 enfants.

« Une femme extrêmement généreuse »

« Marie-Pierre a fait partie de ces gens qui ont tout donné, son cœur et son âme. C'était une femme extrêmement généreuse, tournée vers les autres. Ça va être un vide abyssal », sans elle s'émeut une ancienne collègue et amie proche.

Toutes les deux ont intégrée presque au même moment le centre anticancéreux en tant qu'infirmière au début des années 1970. Elles s'occupaient de patients traités par radiothérapie

interne et externe, et ira thérapie. Mais, malgré ces conditions d'exercice difficiles, « il y avait beaucoup d'humanité », souligne-t-elle. Elle rembobine : « Nous appelions les patients « nos petits princes ». C'était une vraie famille. Une vie de passion. »

Maladie professionnelle : deux refus

Parmi les autres combats de Marie-Pierre, figurait celui de la condition féminine, contre le harcèlement notamment. Sa collègue rappelle l'un des voyages qu'elle avait effectué au Mali, au début des années 2010. « Elle était partie sensibiliser les femmes aux mesures sanitaires et lutter contre la pratique de l'excision. »

En 1996, Marie-Pierre SENECHAL déclare un cancer du sein. Arrêtée deux ans et demi, elle réintègre son ancien service en 1998. En 2016, elle souffre d'un cancer du côlon.

La même année, elle entame des démarches pour faire établir le lien entre sa profession et ses maladies. « Le centre c'était le musée des horreurs à l'époque, comparé à ce qu'on connaît aujourd'hui », rappelle son amie. Elle préparait des seringues, manipulait des produits radioactifs,



« sans protection jusque dans les années 1980 ».

Après avoir attendu plusieurs années, Marie-Pierre reçoit, en 2019, deux avis de refus du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), antenne de la CPAM.

Le tribunal a prévu de rendre sa décision le 17 décembre. Si elle n'en connaîtra pas l'issue, Marie-Pierre avait déclaré à son entourage avant de partir : « que le procès se soit tenu de mon vivant est un cadeau. »

Par Narjisse EL GOURARI

Publié le 18 novembre 2020

Francis, dans le service espaces verts d'une collectivité

Francis a utilisé des pesticides au service des espaces verts à Rennes et à Laval dans une roseraie de 1984 à 2008. Des maux inexplicables par leur récurrence et leur intensité l'ont conduit à solliciter un reclassement.

Les traitements chimiques des rosiers ont lieu tous les 10, 15 ou 20 jours. 200 litres d'un mélange insecticides / fongicides sont appliqués à « *gouttes tombantes* », ce qui consiste à pulvériser à forte pression dans l'air. « *Forcément, il m'en retombait dessus* ». *Roundup, Boul'Herbe, Genoxone...* sur les allées sablées afin qu'elles soient « *propres* », traitement sélectif des pelouses, anti-germinatifs dans les massifs.



Au total, l'équivalent de trois mois par an d'exposition aux produits phytosanitaires. Fin 2013,

son collègue est reclassé suite à un cancer. Les deux logements de fonction réservés aux gardiens des serres ont été occupés par 4 personnes successives : Loïc retraité en 2008 décédé d'un cancer en 2015, Fabrice cancer en 2010, Fabienne cancer du sein et du foie en 2010, mort brutale d'un collègue de 38 ans, précédée seulement de maux de tête violents la veille. Et maintenant, Francis, dont la maladie de Parkinson sera diagnostiquée le 2 mai 2016.

Pour Francis, les premiers symptômes apparaissent en 2004 : douleurs diffuses musculaires et osseuses, grandes fatigues par périodes de 3 jours pouvant aller jusqu'à 3 mois. Après de nombreux examens

médicaux et analyses sanguines avec des indicateurs de contamination, Francis est reclassé aux serres municipales. En 2010, après deux cancers dans les serres, la responsable Hygiène et Sécurité intervient : mise aux normes des locaux, masques ventilés avec filtres. Mais pour Francis, cela ne change rien, il enchaîne maladies et arrêts de travail jusque début

2015 : lombalgie, fatigue, nombreux ulcères puis

calculs rénaux nécessitant un séjour à l'hôpital. En juin, burn-out, Francis « craque » pour de bon. Il est mis en congé de longue durée.

Francis effectue une scintigraphie cérébrale au Centre Eugène Marquis à Rennes. Début mai 2016, le médecin neurologue de l'hôpital de Laval lui annonce la maladie de Parkinson. Son exposition aux pesticides n'est pas mentionnée par le médecin. Ce choc encourage Francis à faire reconnaître son mal en maladie professionnelle. Il veut tirer la sonnette d'alarme. Malgré l'arrêt des pesticides imposé par la Loi Labbé le 1^{er} janvier 2017 dans les espaces publics, le mal est fait. Sur tous les produits utilisés pendant la carrière de Francis, 80% ont été retirés du commerce : prise de conscience des dangers ? Ont-ils été remplacés par d'autres tout aussi nocifs ?

Francis est reconnu en maladie professionnelle le 6 juillet 2017. Aujourd'hui, il accompagne d'autres malades dans leur démarche de reconnaissance en maladie professionnelle.

Un arrêté paru le 21 janvier 2021 élargit la loi Labbé, qui interdit l'utilisation de pesticides dans les zones non agricoles. À partir du 1^{er} juillet 2022, elle s'étendra à tous les lieux de vie (hormis les exploitations agricoles, terrains de sports de haut niveau et forêts privées).

Ne pas rester seul : comment et par qui se faire accompagner ?

Depuis 2015, notre Collectif accompagne des victimes des pesticides. Notre expérience montre qu'**accompagnement** et **solidarité** sont nécessaires pour conduire la démarche à son terme.

En effet, la maladie constitue déjà une charge mentale qui ne laisse pas beaucoup de disponibilité pour s'occuper d'autre chose. Être guidé, conseillé, rassuré est un réconfort.

Remplir un dossier

La procédure de reconnaissance recèle beaucoup de chausse-trappes (formulaires à bien remplir, certificats médicaux à obtenir, délais à respecter, courriers de la MSA à bien comprendre...). Ils peuvent conduire à abandonner la démarche ou à échouer à obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle.

Face à la maladie, le malade et son aidant peuvent se sentir bien seuls. Cela peut faire du bien de partager son vécu, ses interrogations, ses souffrances avec d'autres personnes vivant les mêmes situations.

Aller en justice

Un dossier plus difficile peut nécessiter une étape devant le Tribunal Judiciaire. Vous pourrez bénéficier de la présence active des membres du Collectif si besoin. Tous ensemble, nous sommes plus forts.

L'aide d'un avocat

Avec nos avocats, Me LAFFORGUE et Me BARON, nous vous suivons durant toute la procédure : explication de la démarche, aide à remplir les documents, validation par notre avocat de chaque étape. Nous faisons en sorte que les frais d'avocats ne deviennent jamais un obstacle pour entreprendre un dossier. Vous pouvez nous appeler à tout moment.

Des liens avec d'autres personnes

Si possible, nous nous déplaçons chez vous pour faire connaissance. Nous favorisons la rencontre entre adhérents afin que des liens se tissent. Les réunions bi-trimestrielles, les assemblées générales, les pique-nique l'été, sont des moments fort de partage et de chaleur humaine.

Participer à une démarche collective

Votre démarche individuelle devient un élément d'une démarche collective vers un but commun : la fin de l'utilisation de ces poisons légaux que sont les pesticides.

Une association de bénévoles

En 2021, notre association compte 330 personnes, toutes bénévoles. Pour garder notre liberté de parole et d'action, nous ne demandons pas de subventions publiques. Notre soutien est bien évidemment gratuit.

Notre rayon d'action est le grand Ouest (Bretagne et départements limitrophes), mais nous répondons aussi à des demandes plus lointaines.

De plus en plus de médecins nous rejoignent et nous apportent leurs compétences. Nous établissons sur le terrain des liens avec d'autres associations ou organisations, telles que Info Médoc Pesticides, le Collectif Stop aux cancers de nos enfants (Ste Pazanne – 44), le syndicat Sud Solidaires ou la Confédération Paysanne.

Voir nos coordonnées en dos de couverture.



Les témoins

... qui ont accepté de dire leur histoire pour servir les autres générations

Rédaction des textes :

Annick, Armelle, Denis, Henri, Michèle, Michel, René

Dessins : Filou

Photos : membres du Collectif

Mise en page : Nadia et Frédéric

Coordination : Henri

Troisième édition février 2021

Toute reproduction interdite

Avec le soutien financier du fonds de dotation Biocoop
"Coup de pouce militant"

A été réalisé par
**Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides
de l'Ouest**

Notre action prioritaire est de soutenir les victimes des pesticides et leurs familles, d'aider les riverains à s'organiser, et d'alerter la population et les pouvoirs publics sur les dangers des pesticides.

Face aux drames auxquels nous assistons, notre volonté est d'obtenir à terme l'interdiction de toutes les substances dangereuses pour la santé des êtres humains et de leur environnement. Ceci nécessite un changement radical de modèle agricole ainsi que des habitudes de consommation.



Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest
La Primelais
35850 BETTON

victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr
<http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr>
www.facebook.com/victimepesticide.ouest

